

Secrétariat Général du gouvernement

Direction de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie

Service pédagogique

19, avenue du Maréchal Foch
BP 1933 – 98846 Nouméa cedex
Tél. : 26.21.46 - Fax : 23.96.35

Nouméa, le 18 novembre 2013

LE DIRECTEUR

N° CS13-3700- **618** /DENC
Affaire suivie par : Christophe DABIN

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
S/C de Mesdames et Messieurs les directeurs
S/C de Madame et Messieurs les inspecteurs de l'enseignement primaire

CIRCULAIRE

relative aux activités physiques et sportives nécessitant un encadrement renforcé

Certaines activités physiques et sportives **sont interdites** à l'école primaire et d'autres **nécessitent obligatoirement** la présence d'un intervenant extérieur qualifié.

Activités interdites :

Les activités physiques et sportives présentant des risques particuliers sont interdites, **elles ne doivent donc pas être pratiquées à l'école primaire** : le tir avec armes à feu, les activités aériennes, les activités et sports motorisés, le cyclisme sur route, les sports de combat à coups portés (karaté, taekwondo, boxe...), la musculation, l'haltérophilie, l'accro-branches, la spéléologie, le canyoning, le rafting, la nage en eau vive, les activités aquatiques avec masques et tubas, la plongée et l'apnée.

Activités à encadrement renforcé - Présence obligatoire d'un intervenant extérieur qualifié :

Certaines activités physiques et sportives nécessitent un **encadrement renforcé**. C'est le cas des **activités physiques et sportives faisant appel aux techniques de l'escalade, les activités nautiques avec embarcation** (voile, canoë-Kayak, va'a), **le tir à l'arc, le vélo tout terrain (VTT), les sports équestres, certaines activités d'opposition duelle** nécessitant un équipement spécifique ou de protection individuelle (judo, escrime...). Ces activités doivent faire l'objet d'une attention particulière, tenant compte de l'âge des enfants et de la nature des activités.

Elles ne peuvent être enseignées que dans le cadre d'une procédure spécifique :
Procédure d'intervention extérieure à l'école : se référer à la circulaire CS13-3700-384/DENC du 15 juillet 2013 concernant les intervenants extérieurs à l'école – Les intervenants en EPS.

→ L'enseignant sollicitant un intervenant extérieur en EPS doit présenter un projet qui sera soumis à l'avis de l'inspecteur de l'enseignement primaire de sa circonscription. Le dossier doit être envoyé **au moins 15 jours avant le début** de l'activité à l'inspection de l'enseignement primaire de sa circonscription.

Le dossier est constitué obligatoirement des documents suivants :

- projet pédagogique concernant l'activité sportive choisie en précisant les dates et la durée du cycle,
- identité de l'intervenant, copie des diplômes et copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile,
- rôle et place de chacun dans le dispositif mis en place.

L'attention de l'enseignant est attirée particulièrement sur le point suivant : pour que l'intervention puisse débiter, l'enseignant doit être en possession du dossier validé en retour.

L'enseignant titulaire de la classe est l'unique responsable pédagogique, garant de la qualité et de la conformité de l'enseignement. Il reste le seul maître d'œuvre. Par sa présence et son action, il assume pleinement cette responsabilité permanente.

Pour le président du Gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie et par délégation
le Directeur de l'Enseignement
de la Nouvelle-Calédonie


Christian PRALONG



ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES A ENCADREMENT RENFORCE (Diplôme requis au minimum de niveau IV)

Activités	Niveaux concernés	Compétences	Taux d'encadrement	Recommandations pédagogiques
Voile, canoë-kayak, va'a	Priorité donnée aux classes de Cycle 3	- Adapter ses déplacements à différents types d'environnement	- Jusqu'à <u>24 élèves</u> , l'enseignant de la classe plus un intervenant qualifié - <u>Au-delà de 24 élèves</u> , un adulte supplémentaire pour 12 élèves.	- Prévoir une unité d'apprentissage de 8 à 10 séances. - Au préalable, prévoir un cycle de natation. - Prévoir la passation du test d'aisance en natation pour la pratique des activités nautiques pour tous les élèves avant le début du cycle.
Natation	Priorité donnée aux classes de CE1 et de CM1	Cycle 1 Adapter ses déplacements à des environnements ou contraintes variées. Cycles 2 et 3 - Adapter ses déplacements à différents types d'environnement. - Réaliser une performance mesurée.	Maternelle : au moins <u>1 adulte pour 8 enfants dans l'eau.</u> Elémentaire : - au moins <u>1 adulte pour 16 enfants</u> si ce sont des débutants. - Au moins <u>1 adulte pour 20 à 25 enfants</u> si au moins <u>16 d'entre eux sont nageurs.</u>	- Prévoir une unité d'apprentissage de 10 à 12 séances. - Deux séances hebdomadaires au minimum. - Faire passer les tests palier 1 et 2 en fin de cycle. - Faire passer le test d'aisance pour la pratique des activités nautiques à la fin du cycle d'apprentissage de CM1.
Judo Escrime	Cycle 3	- S'opposer individuellement	- Jusqu'à <u>24 élèves</u> , l'enseignant de la classe plus un intervenant qualifié - <u>Au-delà de 24 élèves</u> , un adulte supplémentaire pour 12 élèves.	- Organiser des doublettes par gabarits équivalents pour combattre. - Confronter les élèves aux différents rôles.
Equitation	De la GS au cycle 3	Cycle 1 Adapter ses déplacements à des environnements ou contraintes variées. Cycles 2 et 3 - Adapter ses déplacements à différents types d'environnement	- Jusqu'à <u>24 élèves</u> , l'enseignant de la classe plus un intervenant qualifié - <u>Au-delà de 24 élèves</u> , un adulte supplémentaire pour 12 élèves.	- Prévoir une unité d'apprentissage de 8 à 10 séances. - Le temps réel d'activité de l'élève à poney doit atteindre au minimum 45 minutes par séance. - Organiser la classe en deux groupes. - Prévoir des ateliers pour que les élèves soient tous en action.

Tir à l'arc	Cycle 3	- Réaliser une performance mesurée.	- Jusqu'à <u>24 élèves</u> , l'enseignant de la classe plus un intervenant qualifié - <u>Au-delà de 24 élèves</u> , un adulte supplémentaire pour 12 élèves.	- Prévoir une unité d'apprentissage de 8 à 10 séances. - Seuls 12 élèves sur le pas de tir. - Mettre en place les rituels et rappeler les consignes – Veiller à ce qu'elles soient scrupuleusement respectées. - Limiter le nombre de flèches par volée.
Escalade	Cycle 3	- Adapter ses déplacements à différents types d'environnement	- Jusqu'à <u>24 élèves</u> , l'enseignant de la classe plus un intervenant qualifié - <u>Au-delà de 24 élèves</u> , un adulte supplémentaire pour 12 élèves.	- Prévoir une unité d'apprentissage de 10 à 12 séances. - Constituer des triplètes constituées d'élèves de poids équivalents. - Prévoir des ateliers pour que les élèves soient tous en action. - Faire apprendre les techniques d'assurance pris en charge progressivement par les enfants. - Vérifier régulièrement les cordées.
VTT (Vélo Tout Terrain)	Cycle 3	- Adapter ses déplacements à différents types d'environnement	- Jusqu'à <u>12 élèves</u> , l'enseignant de la classe plus un intervenant qualifié - <u>Au-delà de 12 élèves</u> , un adulte supplémentaire pour 6 élèves. → L'activité de VTT ne pourra être menée que sur un circuit agréé par la direction provinciale des sports.	- Prévoir avant le cycle, une unité d'apprentissage du vélo de 5 à 6 séances. - L'organisation, la longueur, la durée, la difficulté et le rythme des déplacements seront adaptés au niveau des élèves.